

**COMMUNE DE CARSAN**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 31 août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, ordinairement convoqué en date du samedi 26 août 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune de Carsan en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

**DATE DE CONVOCATION** L'an deux mil vingt-trois, samedi 31 août 2023 à 18 heures 30,  
**Samedi 26 août 2023** Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune de Carsan en séance publique sous la présidence de :  
**DATE D’AFFICHAGE** Madame  
**Samedi 26 août 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 11** Étaient présents : M. CATHELINA Jean-René, MME DEPLECHIN Martine, MME ANRÈS Pascale, MME LE NY Marie-Antoinette, MME COLONNA Nicole, MME VIGNE Brigitte, PEYREMORTE Emmanuel. M. COLOMBINO Alex

**Votants : 10** Absents excusés : M. JULLIARD Franck donne pouvoir à M. VANDEMEULEBROUCKE Brigitte.  
Absente : MME GAUDISSARD Sonia

**EN EXERCICE : 11** Formant la majorité des membres en exercice.

**PRÉSENTS : 9** MME COLONNA Nicole est nommée secrétaire de séance  
**REPRESENTES : 1**  
**ABSENTS : 2**

**ORDRE DU JOUR**

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 27 juin 2023 a été envoyé par mail le samedi 26 août 2023 aucunes observations.

- Délibération : demande de subvention Fonds Verts : OLD chemins communaux
- Délibération : signature d'une convention avec la SAUR pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur)

**Délibération N°026/2023 : demande de subvention Fonds Verts : OLD chemins communaux**

Madame le Maire précise que la commune doit se mettre en conformité dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) concernant ses chemins.

Considérant que les surfaces concernées par les OLD sont importantes, la commune fera appel à une entreprise spécialisée pour la réalisation de ces travaux.

Madame le Maire présente le plan financier prévisionnel de ces travaux.

COUT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'investissement	Montant total HT	Organismes sollicités	Montants des subventions demandées et autofinancement
Travaux investissement mise en conformité OLD	18 250,00 € HT	Fonds verts - Etat	14 600,00 €
		TVA	3 650,00 €
		Autofinancement	3 650,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 250,00 € HT</b>	<b>TVA 3 650,00 €</b>	<b>21 900,00 € TTC</b>

Madame le maire précise que ces travaux devraient débiter après obtention de la subvention demandée.

Les travaux seraient réalisés entre le 13 novembre 2023 et le 17 mai 2024

Madame le maire demande donc au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** la réalisation de ces travaux.
- **DE L'AUTORISER** à effectuer la demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**Décide à l'unanimité**

- **D'ACCEPTER** la réalisation de ces travaux.
- **DE L'AUTORISER** à effectuer la demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier

### **Délibération N°027/2023 : Convention avec la SAUR pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur)**

Dans le cadre du marché de Délégation de Service Public Eau Potable passé avec l'Agglomération du Gard Rhodanien ayant pris effet le 1er janvier 2023 pour l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau, la société SAUR sollicite l'autorisation de la collectivité pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Cette convention permet de désigner le bâtiment dans lequel sera installé le concentrateur et toutes les conditions générales d'utilisation de ce matériel.

Ce dispositif devrait être installé sur le clocher de l'église.

Madame le maire demande donc au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** l'installation d'un concentrateur sur un bâtiment (église) de la commune de Carsan,
- **D'AUTORISER** madame le maire à signer cette convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- **D'AUTORISER** l'installation d'un concentrateur sur un bâtiment (église) de la commune de Carsan,
- **D'AUTORISER** madame le maire à signer cette convention annexée à la présente délibération.

**La séance est levée à 19h30.**

**Fait à Carsan le 31 août 2023**

**Madame le Maire**

**Brigitte VANDEMEULEBROUCKE**

Madame Pascale ANRÈS	
Monsieur Jean-René CATHELINA	
Madame Nicole COLONNA	
Madame Martine DEPLECHIN	
Monsieur Franck JULLIARD	<b>A donné procuration à Mme VANDEMEULEBROUCKE Brigitte.</b>
Madame Marie-Antoinette LE NY	
Monsieur Emmanuel PEYREMORTE	
Madame Brigitte VIGNE	
Madame Brigitte VANDEMEULEBROUCKE	